



Support détaillé

11 juillet 2022

Pleumeleuc

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Sommaire

- **Ordre du jour du conseil municipal**
- Informations



Contexte et objectifs

- ❑ Il est présenté le rapport annuel d'activités du SMICTOM Centre Ouest sur la gestion des déchets pour l'année 2021.

Décision soumise au vote

PRENDRE ACTE de la communication du rapport d'activités 2021 du SMICTOM Centre Ouest



Patrick Le Texier

Adjoint Cadre de vie et Aménagement

Densification de l'habitat en centre bourg

- ❑ **Les élus ont émis, lors du précédent conseil municipal, le souhait de lancer une opération de requalification urbaine concernant des bâtiments situés place de l'Eglise et chemin de ronde**
 - Cette opération viserait à densifier l'habitat dans le centre bourg, en accord avec les directives nationales et la Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

- ❑ **Afin de démarrer cette opération, il est envisager d'acquérir deux appartements actuellement en vente faisant partie de ces bâtiments.**
 - L'acquisition des autres appartement et bâtiments sera étalée dans le temps en fonction des opportunités

- ❑ **Afin de mener à bien cette première opération, la commune a sollicité l'Établissement Public Foncier (EPF) afin qu'il effectue un portage foncier pendant 7 ans (acquisition par l'EPF et rachat par la commune dans un délai maximum de 7 ans)**
 - L'EPF a refusé d'effectuer ce portage

- ❑ **Au vu du marché de l'immobilier, de la qualité du bien et du faible risque à court terme étant donné les loyers envisagés durant la période entre l'achat et le lancement de l'opération de densification, les élus sont favorables à un achat par la commune sans passer par l'EPF, pour un montant total de 165 000 €**



Contexte et objectifs

- ❑ Le budget principal est organisé en chapitres comptables qui couvrent des dépenses et recettes précises.
- ❑ Si les besoins évoluent dans l'année, cela nécessite des ajustements afin de transférer le budget d'un chapitre à un autre, sans évolution du budget global.
- ❑ Il est proposé aujourd'hui d'effectuer des modifications du budget afin de pouvoir acquérir les logements présentés sur la page précédente.

Décision soumise au vote

APPROUVER la décision modificative n°1



Anne-Sophie PATRU

Maire



Attribution du marché portant sur la programmation de la restructuration du complexe sportif

Contexte et objectifs

- ❑ Le maintien voire le renforcement des services et du niveau d'équipements en adéquation avec les besoins présents et futurs de la population sont des axes majeurs de la commune.
- ❑ L'un des objectifs de cet axe est la restructuration des installations sportives.
- ❑ Pour cela la commune souhaite engager une étude permettant de réaliser un diagnostic sur le devenir du complexe sportif et son évolution pour répondre aux différents besoins.
- ❑ Un marché portant sur la mission de programmation de la restructuration du complexe sportif a été lancé. Il est décomposé de la manière suivante :
 - Tranche ferme : étude d'opportunité et de faisabilité ;
 - Tranche optionnelle n°1 : rédaction d'un programme qui sera utilisé pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la phase conception du projet ;
 - Tranche optionnelle n°2 : assistance pour la phase études de conception & désignation du maître d'œuvre.
- ❑ Les offres reçues ont été analysées et classées en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Proposition de la commission mixte Cadre de vie et aménagement du territoire / Sports, loisirs et animation du 14 juin 2022

Décision soumise au vote

ATTRIBUER le marché à l'entreprise GB2A pour un montant de :

- **Tranche ferme : 12 500 € HT soit 15 000 € TTC**
- **Tranche optionnelle n° 1 : 3 150 € HT soit 3 780 € TTC**
- **Tranche optionnelle n° 2 : 5 450 € HT soit 6 540 € TTC**



Anne-Sophie PATRU

Maire

Proposition de la commission Cadre de vie et aménagement du territoire du 30 juin 2022

Contexte et objectifs

- ❑ Les abords du site de l'école Saint-Melaine connaissent d'importantes problématiques de stationnement, de circulation, liés à l'encombrement aux heures de pointe mais aussi aux incivilités (ex. stationnement sur les trottoirs). Les aménagements ne suffisent donc pas à assurer une circulation fluide pour les véhicules et garantir une parfaite sécurité pour les piétons.
- ❑ Pour résoudre ces problématiques, un marché portant sur la mission de programmation pour l'aménagement du carrefour et des rues adjacentes a été lancé. Le marché est décomposé de la façon suivante :
 - Tranche ferme : étude préalable et élaboration d'un programme général ;
 - Tranche optionnelle n° 1 assistance pour la conception du projet et la consultation des entreprises ;
 - Tranche optionnelle n° 2 assistance à la préparation et au suivi des travaux.
- ❑ Les offres reçues ont été analysées et classées en fonction des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Décision soumise au vote

ATTRIBUER le marché à l'entreprise SERVICAD pour un montant de :

- **Tranche ferme : 10 750€ HT soit 12 900€ TTC**
- **Tranche optionnelle n° 1 : 4 075€ HT soit 4 890€ TTC**
- **Tranche optionnelle n° 2 : 8 625€ HT soit 10 350€ TTC**



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement

Contexte et objectifs

- ❑ Dans le cadre du développement de la commune, il est devenu nécessaire de redéfinir les principes d'organisation des déplacements vers les secteurs d'équipements et de services et les quartiers d'habitation existants et en projet et des stationnements.
- ❑ La réalisation d'un schéma des déplacements et des stationnements fait partie des projets structurants énoncés dans la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain, signée le 8 mars 2022.
- ❑ Il est donc proposé de lancer une consultation pour l'élaboration de ce schéma sur le périmètre de la zone agglomérée du bourg, sous la forme d'un groupement de commande avec la commune de Bédée.

Décision soumise au vote

APPROUVER le principe d'élaboration d'un schéma des déplacements et des stationnements multimodaux

APPROUVER le lancement d'une consultation pour l'élaboration d'un schéma des déplacements et des stationnements multimodaux, sous la forme d'un groupement de commande en deux lots avec la Commune de Bédée

APPROUVER la demande d'un co-financement de 50% du montant total HT de l'étude auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain



Patrick LE TEXIER

Adjoint délégué au cadre de vie et à l'aménagement



Contexte et objectifs

- ❑ Les travaux de construction du terrain de football en gazon synthétique seront bientôt terminés. La commune souhaite mettre à disposition ce terrain au profit d'associations sportives dont l'objet sera la pratique et l'enseignement du football.
- ❑ Pour ce faire, il convient de créer une convention permettant d'encadrer l'utilisation de ce terrain, et notamment établir les obligations des associations utilisatrices, les responsabilités de chacun des acteurs et les contrôles et sanctions pouvant être mis en œuvre par la commune.

Proposition de la commission Cadre de vie et aménagement du territoire du 31
mai 2022

Décision soumise au vote

**APPROUVER la convention relative à l'encadrement
de l'utilisation du terrain synthétique de football**



Christophe LEDUC

Adjoint délégué au sport, aux loisirs et à l'animations

Contexte et objectifs

- ❑ La collectivité avait conclu un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avec un agent pour un poste d'animateur d'activités périscolaires à temps non complet 32h par semaine. Ce contrat prend fin au 31 août 2022.
- ❑ Le besoin pour un poste d'animateur existe toujours pour la prochaine rentrée scolaire au vu du nombre d'enfants accueillis. Il est envisagé de diviser ce poste en 2 afin combler davantage les besoins en renfort pour le temps du midi :
 - 1 poste à 22,35h / semaine du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023,
 - 1 poste à 22,08h / semaine 1er septembre 2022 au 31 août 2023.
- ❑ Étant données les difficultés de recrutement sur les métiers de l'animation et ne sachant pas si diviser le poste initial en deux sera attractif pour les demandeurs d'emploi, il est proposé au conseil municipal de conserver également ce poste de 32h / semaine afin de publier des offres d'emploi pour les 3 postes. Cependant le recrutement final sera fait soit sur les deux nouveaux postes, soit sur l'ancien poste en fonction des candidatures reçues.
- ❑ Le ou les poste(s) non pourvu(s) sera(ont) supprimé du tableau des effectifs au conseil municipal de septembre prochain.

Décision soumise au vote

CREER trois emplois non permanents d'animateur des activités périscolaires (H/F) pour l'année scolaire 2022/2023



Aude GUIVARCH

Adjointe déléguée à la jeunesse et à l'extrascolaire

Contexte et objectifs

- ❑ Chaque année la commune adapte les moyens mis en place l'organisation des services périscolaires. Dans ce cadre il est proposé de créer des emplois pour l'année scolaire 2022/2023, du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023 :
 - Six emplois non permanents à temps non complets (7h20 annualisés) pour le temps du midi et pour l'entretien des locaux (*stable par rapport à 2021/2022*) ;
 - Six emplois non permanents à temps non complet (6h / semaine) pour accompagner des enfants porteurs de handicap sur les temps périscolaires (*proposition supérieure aux besoins réels, mais permettant de s'adapter en cas de besoin de dernière minute. Les postes non nécessaires ne seront pas pourvus*).

Décision soumise au vote

APPROUVER la création d'emplois pour l'année scolaire 2022/2023 selon le détail ci-contre



Philippe RAMIREZ

Adjoint délégué au scolaire et au périscolaire

Contexte et objectifs

- ❑ Les variations du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) nécessitent d'adapter l'équipe d'encadrement.
- ❑ Jusqu'à présent la collectivité avait recours à des vacataires pour compléter l'équipe permanente d'animation.
- ❑ Il est proposé que le recours à ces animateurs soit dorénavant formalisé par la rédaction d'un contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité à compter du 1^{er} septembre 2022. Cette formule est plus intéressante financièrement pour les animateurs concernés et offre plus de souplesse pour répondre aux besoins du service.
- ❑ Ceci concerne 10 emplois non permanents pour la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023.

Décision soumise au vote

**ADOPTER la proposition et
MODIFIER le tableau des emplois en conséquence**



Aude GUIVARCH

Adjointe déléguée à la jeunesse et à l'extrascolaire

Contexte et objectifs

- ❑ Le poste permanent d’agent d’entretien et de plonge a été créé pour la rentrée 2019 à temps non complet.
- ❑ L’agent sur ce poste effectuant régulièrement des heures complémentaires, il est proposé d’augmenter son temps de travail (*de 20 heures à 25 heures hebdomadaires*)

Décision soumise au vote

APPROUVER cette modification du temps de travail hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2022

APPROUVER la modification du tableau des effectifs en ce sens à compter du 1^{er} septembre 2022.



Philippe RAMIREZ

Adjoint délégué au scolaire et au périscolaire

Proposition de la commission éducation, jeunesse et action culturelle du 17 juin 2022

Contexte et objectifs

- ❑ Les tarifs des services périscolaires et extra-scolaires communaux sont modulés en fonction des ressources familiales (quotient familial) depuis juillet 2010.
- ❑ Cette année les coûts des services offerts aux familles sont en augmentation importante en raison notamment :
 - De la hausse des coûts de l'énergie (+55%, les collectivités n'étant pas protégées par le bouclier énergétique mis en place par le gouvernement pour les particuliers) ;
 - De l'inflation touchant les denrées alimentaires, estimées à 10% pour l'année.
- ❑ Il est donc proposé :
 - De réévaluer les tarifs des repas ;
 - De ne pas modifier les tarifs des autres services pour limiter l'impact pour les familles.

Décision soumise au vote

FIXER les tarifs des repas à :

Tranche de QF	Tarif des repas
De 0 à 520	2,66 € 1 €*
De 521 à 880	3,00 € 1 €*
De 881 à 1100	3,46 € 1 €*
De 1101 à 1260	3,80 €
De 1261 à 1500	4,08 €
De 1501 à 1800	4,47 €
Plus de 1801	4,60 €

* Application du dispositif « Repas à 1€ » proposé par le gouvernement

MAINTENIR les tarifs des autres services et des pénalités



Philippe RAMIREZ

Adjoint délégué au scolaire et au périscolaire



Contexte et objectifs

- ❑ L'union sportive Bédée-Pleumeleuc emploie 2 éducateurs sportifs pour l'activité football pratiquée par les adhérents de Pleumeleuc et de Bédée.
- ❑ Au vu des besoins de Pleumeleuc, il est proposé de soutenir l'association par une aide à l'emploi en contrepartie de laquelle ces deux éducateurs interviendraient dans les activités périscolaires de la commune pour l'année scolaire/sportive 2022/2023.
- ❑ Le montant de cette aide serait de 4 766,40 €.

Décision soumise au vote

AUTORISER le versement d'une subvention de 4 766,40€ à l'US Bédée-Pleumeleuc pour une aide à l'emploi de 2 éducateurs sportifs football, pour l'année sportive 2022/2023



Christophe LEDUC

Adjoint délégué au sport, aux loisirs et à l'animations

Contexte et objectifs

- ❑ Renonciation à exercer le droit de préemption des ventes de terrains ou de biens immobiliers réalisées entre le 9 le 28 juin 2022 en dehors des propriétés désignées dans la délibération précédente.

Décision soumise au vote

Prendre acte des décisions prises par le Maire



Anne-Sophie PATRU

Maire

Sommaire

- Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**



Informations

Agenda

- 14 juillet
 - Fête communale
- 27 août
 - Inauguration du terrain synthétique
- 2 septembre
 - Forum des associations & remise du prix du bénévolat
- 18 septembre
 - Pleumeleuc Zéro déchet
- 24 septembre
 - 20 ans déjà, ça se fête !
- 30 septembre – 1^{er} et 2 octobre
 - Octobre rose



Fête du 14 juillet
Pleumeleuc

2022 44^e ÉDITION

À L'ÉTANG des FORGES

COMITÉ DES FÊTES DE PLEUMELEUC
Pleum'en Fêtes

Courses le matin

- Nouveaux parcours 8 et 14km
- Parcours Minimes, Benjamin(e)s, Poussin(e)s, éveil gratuits

9h30 **Randonnée pédestre**
Sentier de la Vaunoise

12h00 : Moment de convivialité offert par la Mairie : sangria et partage du Pleu

Jambon grillé • A PARTIR DE 13h30

Réservation : boulangerie Béthuel et Le Coin du goût avant le 12 juillet
ou en flashant ce code : 

Petite restauration et rafraîchissements tout au long de la journée

Nombreuses animations

- A PARTIR DE 14h30, pour petits et grands
- Programme : page Facebook de Pleum'en Fêtes

Paëlla géante • A PARTIR DE 18h30

Réservation : boulangerie Béthuel et Le Coin du goût avant le 12 juillet
ou en flashant ce code : 

Soirée dansante • DJ Ted, à partir de 20h30

Feu d'artifice • A PARTIR DE 23h30



Prochain Conseil Municipal

➤ Conseil municipal de rentrée fixé au 12 septembre à 18h30



Merci.

